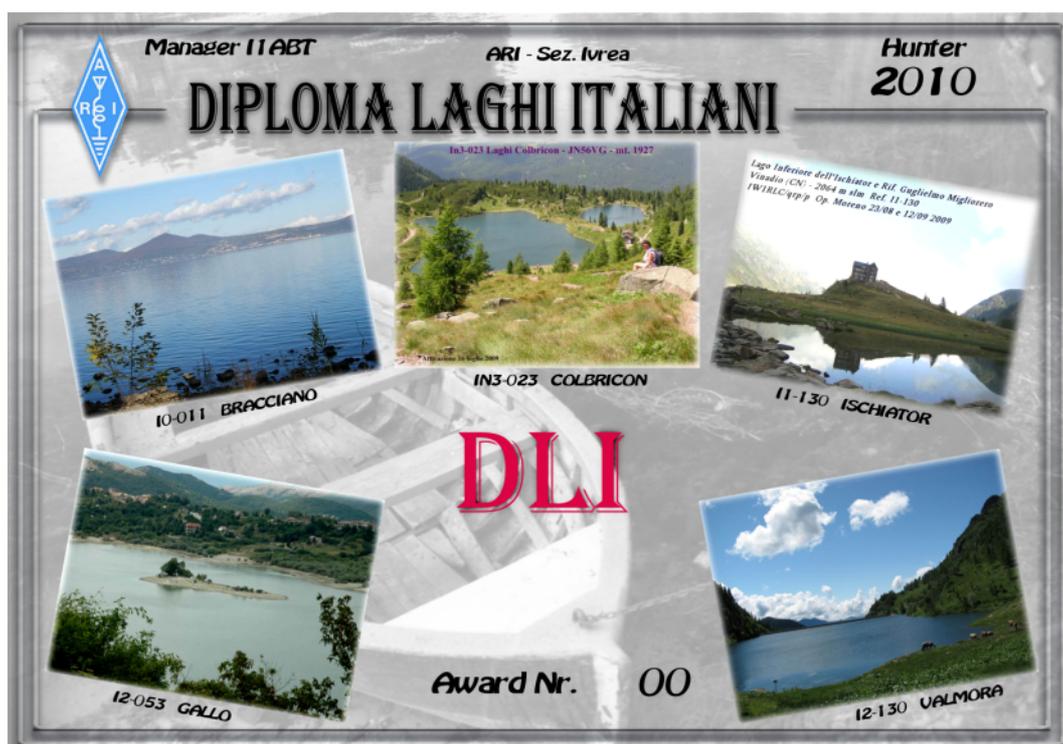


Diploma dei Laghi Italiani Regolamento



Riferimenti:

Sito web: <http://www.dlit.info/dli.htm>

Database online: <http://www.polistenaweb.it/dli/>

Forum: <http://www.forum.dli.altervista.org/viewforum.php?f=4>

Award manager: Award Manager I1ABT G. Bruno bgiacometti@alice.it

Coordinatori regionali: <http://www.polistenaweb.it/dli/dli-coordinatori.php>

Diploma dei Laghi Italiani – Regolamento valido dall' 1 gennaio 2010

RÈGLEMENT D.L.I. 2010

- Ce Règlement peut être changé à la discrétion des auteurs
- Le Diplôme est annuel et il a deux objectifs: encourager l'activité radio portable et faire connaître la beauté de nos lacs.
- Il peut être demandé gratuitement par tous les OM et les SWL qui auront obtenu le nécessaire score pendant l'année solaire en course .

CONDITIONS POUR OBTENIR LE DIPLÔME CHASSEUR

- Pour les stations italiennes il faut contacter au moins 10 références , pour les autres stations européennes au moins 5 références, et pour les stations extra-européennes au moins 3 références.
- Envoyez votre requêtes via email au Manager du Diplôme avec votre liste des contacts. Les cartes QSL ne sont pas nécessaires.
- Il est envoyé par le Manager que par la POSTE ELECTRONIQUE (1 Mb environ, en format JPG).
- Avec la requête il faut envoyer la liste des références contactées complet des données des QSO et la catégorie choisie (ssb,ssb-40,cw,rtty, qrp, etc).
- L'activité des Chasseurs est visible dans le site web à la section TOP SCORES et elle est permanent. Pour être inséré dans cette liste il faut envoyer les mises à jour au Manager du DLI en enlevant les duplicatas .

CONDITIONS POUR OBTENIR LE DIPLÔME ACTIVATEUR

- Il est envoyé par le Manager que par la POSTE ELECTRONIQUE (1 Mb environ, en format jpg).
- Avec la requête (envoyée par la poste électronique) il faut attacher la liste des références activées et la catégorie choisie (ssb,ssb-40,cw,rtty, qrp, ecct).
- Les activateurs et les composants de l'équipe qui auront activé avec quorum atteint trois références différentes pendant l'année pourront demander le Diplôme comme ACTIVATEURS et tous les lacs activés seront valides aussi comme lacs contactés pour la participation au top score et pour la requête DLI Chasseurs.

REGLES GENERAUX POUR L'ACTIVATION DES LACS

1. Tous les OM italiens ou étrangers peuvent activer un lac sans besoin de communiquer l'activité au Manager, d'autre façon les préavis sont toujours utiles pour diffuser les nouvelles des activités.
2. La station devra opérer max à 200 m. du lac, ou, de toute façon, du point le plus voisin qui est possible atteindre en cas l'accès soit interdit parce que la zone est privée ou pour des autres raisons, et toujours avec maximum respect pour l'environnement.
3. L'activateur doit, dans 30 jours de l'activation, envoyer par la poste électronique au Manager DLI le log avec la liste des QSO, la référence activée, son indicatif et les indicatifs des autres operateurs OM ou SWL éventuellement participants à l'activité. Les formats acceptés son TXT, DBF, XLS, DOC, RTF, ADI ou même des scans ou des photos du cahier de station. Aucunes photos sont bienvenues (format JPG, max 100 kb chaque photo) .
4. Pendant l'activation il faut donner le nom et le code référence du lac activé, selon la table officielle présent sur le site web DLI .
5. Il est interdit d'activer plusieurs lac en même temps avec même indicative, et pendant la journée on peut activer que un lac. On peut activer le même lac

Diploma dei Laghi Italiani – Regolamento valido dall' 1 gennaio 2010

simultanément sur bandes ou modes d'émission différents et cumuler les QSO pour obtenir le minimum des QSO nécessaire pour obtenir l'activation validée par le Manager (quorum). Ce niveau est fixé à 60 QSO.

En cas de plusieurs operateurs faisant part d'une équipe, une fois gagné le quorum par le premier operateur, les autres pourront gagner l'activation leur mêmes avec la facilitation d'un quorum réduit à 30 QSO chacun.

On peut arriver au quorum aussi en comptant plusieurs activations de la même référence pendant l'année solaire en cours.

Pour activités QRP (moins que 5 Watts) il n'y a pas du quorum, mais il faut décrire les conditions d'opération et respecter les règles du QRP.

6. En cas particuliers, comme remarquable distance du QTH habituel ou forcé QRT par force majeure, propagation mauvaise ou autres motivations, si on a été pas possible atteindre le quorum, l'activateur aura faculté de demander également la validation de sa activité au Manager, qui, une fois connu les problèmes, pourra accepter la demande ou pas, a sa discrétion.

Même exception pourra être appliquée pou activer deux lacs dans la même journée. Ça ne sera pas une habitude mais seulement un cas exceptionnel.

7. L'utilisation de relais ou transpondeurs pendant les activités DLI est interdite.

8. Seront validées seulement les activités portables avec a limentation autonome.

9. Références:

Si on veut activer un lac qui n'a pas encore une code de référence il faut demander l'attribution d'un code au Responsable par la poste électronique.

L'assignation d'un code de référence est à la discrétion des gérants du Diplôme et suive déterminées conditions:

Sont appelés lacs tous les bassins reportés dans les cartes géographiques ou présents dans les cartographies officielles nationaux (ex. dans www.atlanteitaliano.it), les lacs artificiels résultants de la construction de barrages, les étangs salés et les bassins utilisés pour différents usages. On peut utiliser Google pour obtenir un aide, mais ça ne sera pas considéré un document officiel et valide.

On peut pas considérer comme des lacs les bassins dérivants des sablières et ensuite changées à usage reproduction des poissons ou autres excavations industrielles.

10. L'indicatif peut être relaté aussi à une équipe (ou indicatif du club) et dans ce cas il faut préciser les indicatifs des membres de l'équipe.
11. Pour les Chasseurs le QSO est valide même en cas l'activateur n'a pas gagné le quorum ou n'a pas envoyé les documents au Manager.
12. Toutes les activités sont consultables chez le site web officiel du DLI: www.dlit.info et vous êtes invités au forum du DLI pour exprimer vos propositions et encourager discussions.
13. Eventuels info et supports peuvent être demandés aux Managers Régionaux qui, en absence du Manager National et sous sa délégation, lui pourront remplacer à la gestion du DLI relativement à la Région de compétence.

Le Comité DLI